

La lettre d'information de Lorient Agglomération

ÉVÈNEMENT

LE GROUPE LES INNOCENTS POUR PORTS EN FÊTE



Après une escale à la Cité de la Voile en 2018, Ports en fête revient à son port d'attache pour cette édition 2019. Pour cette 13^e édition, le groupe Les Innocents fera vibrer la scène du port de pêche avec leur nouvel album. L'occasion pour le public de retrouver les nouvelles chansons de Jean-Christophe Urbain et Jean-Philippe Nataf et les plus anciennes incontournables comme *L'autre Finistère*, *Un monde parfait* ou encore *Colore*.

Devenu la fête annuelle du port de pêche mais aussi de tous les ports de la rade de Lorient, ce rendez-vous attendu organisé par la SEM Lorient Keroman, avec le soutien de Lorient Agglomération, est un moment privilégié pour découvrir les produits et les professionnels du port de pêche et toute la diversité du monde maritime. Keroman ouvre en effet ses quais au pôle de course au large, au port de commerce et passagers, à la Marine nationale, à la gendarmerie maritime et à de nombreuses autres structures qui s'impliquent dans l'animation des deux journées de festivités. Au programme : animations, balades en rade avec la Cité de la Voile Éric Tabarly,

courses de paddle, structures gonflables et jeux pour les enfants, visite du port avec le petit train et recettes de cuisine en live avec les chefs lorientais.

LES TEMPS FORTS DU WEEK-END

SAMEDI 15 JUIN

16h : Baptême du bateau Dolmen de la Scapak

19h : Grand dîner de la mer avec concert des Matelots du vent

21h : Concert du groupe Les Innocents

DIMANCHE 16 JUIN

12h : Déjeuner de la mer avec concert

14h : Début des visites de bateaux

16h : Démonstration de sauvetage par la SNSM

17h : Vente à la criée

Ports en fête
Samedi 15 et dimanche 16 juin
www.portsenfete.fr

BRÈVES

COMPAGNONS BÂTISSEURS

AMÉLIORER L'HABITAT DES PLUS FRAGILES

Lorient Agglomération au côté des villes de Lanester, Lorient et Hennebont et d'autres partenaires, soutient financièrement les Compagnons Bâisseurs dans leurs actions en faveur de l'amélioration de l'habitat. Ces derniers s'engagent auprès des personnes les plus fragiles (ménages aux revenus très modestes, familles monoparentales, personnes âgées...) ou mal logées pour leur permettre d'améliorer leur logement. Ils mettent notamment en place des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée, avec l'aide et le savoir-faire de professionnels du bâtiment, de jeunes volontaires et de bénévoles de l'association. Depuis 15 ans, sur le territoire de Lorient Agglomération, 600 chantiers ont été réalisés et 1 400 familles accompagnées dans leurs projets « Habitat ».

ÉNERGIE

LES DÉCHETS DE KERMAT PRODUIRONT DU GAZ

Les déchets ultimes, actuellement enfouis sur le site de Kermat, à Inzinzac-Lochrist, se décomposent et fermentent, produisant un biogaz riche en méthane, mais également composé de dioxyde de carbone, d'azote, d'oxygène et d'impuretés qui rendent sa réutilisation très difficile. Alors que ce gaz est drainé et brûlé en torchère, ce qui génère des émissions de gaz à effet de serre, Lorient Agglomération a choisi de valoriser 90% du biogaz capté en bio-méthane grâce à l'innovation technique d'une startup grenobloise. L'installation permettra de produire un gaz 100% renouvelable, consommé localement, pour l'équivalent de 70% de la consommation annuelle en gaz de la commune d'Inzinzac-Lochrist. Elle évitera aussi l'émission de 1 500 tonnes de CO₂ chaque année.

VÉLO

UNE CARTE POUR CIRCULER PLUS FACILEMENT



En une trentaine de pages et quatorze zooms sur des secteurs du territoire, le plan de circulation édité par Lorient agglomération dresse une carte détaillée de toutes les voies accessibles à vélo sur l'ensemble des 25 communes. Les voies cyclables sont présentées selon leur typologie (voies vertes, voies urbaines, chemins, routes motorisées...), la fréquentation et la sécurité. Conçue pour répondre aux attentes des touristes comme des habitants, cette carte vélo a été réalisée avec les données des 25 communes, mais aussi avec la participation de 13 clubs de cyclotourisme et le collectif cyclisme et prévention du Morbihan.

En vente dans les offices de tourisme au tarif de 3 €. Disponible en ligne sur : www.lorient-agglo.bzh

COURSE AU LARGE

UNE NOUVELLE ZONE TECHNIQUE



À Lorient La Base, la Sellor a aménagé derrière le K4 une nouvelle zone technique de 4 600 m² dédiée au stockage, à l'entretien technique et au carénage des bateaux engagés dans la course au large. Cette zone accueille déjà une trentaine de monocoques, dont les nouveaux Figaro 3, mais également, la classe mini 6.50, les Class 40, des J80, J70... Elle est également équipée d'un chariot élévateur d'une capacité de 36 tonnes pour acheminer les voiliers de la mer à la terre et à leur zone de stockage. Pour mener à bien ce nouvel aménagement, un million d'euros a été investi par la Sellor. À noter que Lorient Agglomération a pour sa part aménagé 163 mètres de pontons supplémentaires pour le pôle course au large.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

UNE COLLECTE GRATUITE DES FUSÉES DE DÉTRESSE

En partenariat avec Lorient Agglomération, la Sellor et la Région Bretagne, l'éco-organisme Aper Pyro lance du 24 au 30 juin une collecte exceptionnelle des fusées de détresse périmées. Les plaisanciers pourront ramener gratuitement les engins dans l'un des magasins d'accastillage du territoire (une dizaine). Rappelons qu'en dehors de cette collecte exceptionnelle, les plaisanciers doivent déposer les fusées périmées lors de l'achat de produits neufs sur le principe du 1 pour 1. Le financement de la filière est assuré par une contribution annuelle des metteurs sur le marché à l'Aper Pyro, qui prend en charge l'ensemble des coûts de collecte et traitement.

AGENDA

Samedi 15 juin

Lancement Ports en Fête
Port de Keroman

Jeudi 4 juillet à 20h

Rencontre interprofessionnelle de la mer
Port de Pêche

INTERVIEW



ROGER THOMAZO,
maire de Bubry

« C'EST UN VRAI COUP DE POUCE POUR DES SERVICES DU QUOTIDIEN »

Pourquoi avez-vous présenté la construction d'une maison de santé au fonds d'intervention communautaire (FIC) ?

Ce projet correspond très bien à l'esprit de ce fonds car la maison de santé est un service qui s'adressera à un bassin qui va bien au-delà de Bubry, qui intègre notamment Quistinic. Compte tenu des critères retenus pour l'attribution du FIC, notamment le caractère supracommunal du projet, il est donc assez logique que l'Agglomération soutienne financièrement la commune de Bubry qui investit dans la construction de cette maison. Avec les 100 000 euros versés dans le cadre du FIC, nous arrivons à un taux de

subvention de 70%. Le FIC est d'autant plus important pour nous que les aides du conseil départemental sont plafonnées. De manière générale, les petites communes n'ont pas accès aux subventions régionales prévues par le contrat de partenariat car elles ne concernent que les projets structurants. Avec le FIC, on cible des projets plus modestes mais très utiles pour la vie quotidienne des habitants. Le fait que le montant attribué par le FIC soit le même pour les grandes comme pour les petites communes le rend encore plus intéressant pour nous.

Qu'est-ce que va apporter cette maison de santé ?

Aujourd'hui, Bubry ne compte plus que deux médecins dont l'un va partir à la retraite dans les années à venir et un dentiste qui n'a pas été remplacé. L'agence régionale de santé (ARS) a d'ailleurs classé notre secteur en zone prioritaire santé. La maison de santé est l'un des moyens de faire venir des médecins, en tout cas un moyen nécessaire. On constate aujourd'hui qu'ils ne veulent plus exercer seuls, qu'ils veulent pouvoir consacrer plus de temps à leur vie personnelle et non plus fonctionner en cabinet de ville comme la génération précédente. Grâce

à cette maison de santé, l'ARS est même prête à financer en partie le recrutement d'un médecin qui pourrait travailler à cheval sur le secteur de Bubry et à l'hôpital du Scorff à Lorient. Il y aura aussi un cabinet de radiologie, ce qui est très rare dans ce type de structure.

De manière générale, comment jugez-vous l'apport de l'Agglomération pour une commune comme Bubry ?

Lors de la fusion avec Lorient Agglomération, il y a eu le sentiment de rentrer dans une grosse machine. Mais d'un point de vue financier, l'intercommunalité est en bonne santé comparé à certaines autres et ce point est rassurant. Elle a permis aux habitants de bénéficier de nombreux services qui n'existaient pas avant. C'est le cas en matière d'urbanisme, d'aides à la rénovation de l'habitat. Avec le nouveau réseau, même s'il y a eu quelques réglages nécessaires à faire au départ, la desserte vers Lorient est beaucoup plus rapide. Nous avons gagné 20 minutes. Pour des services comme la collecte des déchets ou l'eau et l'assainissement, il y a une très bonne réactivité, par exemple lorsqu'il s'agit de lancer un chantier.

18 COMMUNES ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DU FIC

5 millions d'euros sont prévus par Lorient Agglomération afin de cofinancer des projets structurants au cours de la période 2018-2023.



Larmor-Plage prévoit l'aménagement du parc de l'Océan

LE FONDS DE CONCOURS, C'EST QUOI ?

Si l'intercommunalité ne peut intervenir dans le champ des compétences communales, et inversement, la loi permet aux EPCI à fiscalité propre de soutenir les projets des communes par l'attribution d'un fonds de concours. Le fonds de concours est donc une subvention d'équipement qui répond à des règles précises en matière de co-financement. Son montant ne doit pas excéder la part hors taxe assumée en propre par le maître d'ouvrage et la participation minimale de ce dernier au financement de son projet doit être au moins égale à 20% de l'ensemble des financements publics du projet.

LES PRINCIPES DU FIC

Adopté en juin 2018, le fonds d'intervention communautaire doit permettre un effet levier sur les projets communaux structurants supérieurs à 100 000 € HT, un développement équilibré du territoire communautaire et une meilleure lisibilité des actions de Lorient Agglomération dans les communes et auprès des habitants.

Le FIC répond aux principes suivants :

- Universalité et équité : chaque commune membre, quelle que soit sa taille, peut bénéficier du fonds, sur la base des mêmes règles de financement ;
- Efficacité et exemplarité : seules sont prises en compte les dépenses d'investissement ; les projets qui sont d'intérêt supracommunal (rayonnant au minimum sur deux communes) ou qui présentent une forte cohérence avec le projet communautaire bénéficient d'un soutien accru.

PART FIXE, PART VARIABLE

Le fonds de concours, plafonné à 100 000 € par projet, est constitué d'une part fixe de 75% et d'une part variable de 25%. Cette dernière est attribuée aux dossiers qui présentent un intérêt supracommunal ou une forte cohérence avec le projet communautaire (cohérence jugée au regard des grands documents-cadre de l'agglomération : programme local de l'habitat, le plan de déplacement urbain, le plan climat, le plan climat air-énergie territorial, le schéma de développement touristique...).

LE BUDGET

Une enveloppe de 5 millions d'euros est prévue pour le FIC sur la période 2018-2023, dont une première tranche 2018-2020 de 2,5 millions et une seconde tranche 2021-2023 d'un montant identique, soit un fonds de concours plafond de 100 000 euros par commune et par tranche. 18 dossiers ont déjà été approuvés par le conseil communautaire depuis octobre 2019 pour un montant global de 1,750 millions.

QUELQUES EXEMPLES



Un skate parc verra le jour à Plœmeur

- Bubry : construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
- Groix : rénovation et modernisation du bâtiment F de l'ensemble immobilier du Haut Port-Lay pour l'accueil de groupes
- Larmor-Plage : aménagement du parc de l'Océan
- Plœmeur : construction d'un skate park
- Plouay : création de deux club-house au sein du complexe sportif pour l'accueil du football club et du comité de gestion de vélodrome
- Port-Louis : réaménagement et mise aux normes du restaurant scolaire
- Quéven : création d'un pôle petite enfance

UN FONDS NUMÉRIQUE À VENIR

Dans le cadre du schéma territorial du numérique, adopté par le conseil communautaire du 5 février 2019, un fonds d'investissement de 250 000 euros est prévu par Lorient Agglomération. Il a pour objet l'attribution d'un fonds de concours pour accompagner financièrement l'initiative, le développement ou la cohérence des projets numériques communaux innovants, mutualisables ou pouvant être dupliqués sur d'autres communes.

PROTÉGER LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Le SCOT du Pays de Lorient a prévu des mesures de protection originales afin de limiter le développement d'activités en périphérie des villes et des bourgs.



Alors que le phénomène de croissance de la vacance commerciale en centre-ville touche un nombre croissant de communes en France, le Pays de Lorient a choisi de mettre en place des règles innovantes et strictes concernant l'ouverture de surfaces en périphérie. Intégré au schéma de cohérence territoriale (SCOT), adopté en mai 2018, le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) prévoit notamment de n'autoriser le développement des grandes zones périphériques que si les centralités sont en bonne santé.

Ainsi, le commerce en périphérie sera fortement régulé tant que la vacance des commerces de centre-ville sera supérieure à 9%. Cette règle s'applique par exemple aux deux zones d'activité commerciale de Lorient Nord et Lanester Nord, deux secteurs pour lesquels les nouvelles implantations sont conditionnées aux taux de vacance du centre-ville de Lorient et à la résorption d'une partie des locaux vacants. Autre exemple : les nouvelles implantations dans la zone d'activité de la Gardeloupe, à Henne-

bont, sont conditionnées par le taux de vacance des quatre centres-villes/bourgs d'Hennebont, Inzinac-Lochrist, Kervignac et Languidic.

S'appuyant sur cette nouvelle règle, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), à laquelle Lorient Agglomération et le comité syndical du SCOT sont représentés, a déjà refusé 7 projets d'implantation de commerces en périphérie en 2017 et 2018 (NB : la CDAC n'est saisie que pour les surfaces supérieures à 1 000 m²).

Ces règles du DAAC ont été mises en place car les centralités sont fragilisées dans le Pays de Lorient comme au niveau national. Le taux de vacance moyen dans les centres-villes et centres-bourgs est de 11,2%. Il n'est toutefois pas uniforme sur tout le territoire. Dans dix communes du Pays de Lorient, le taux de vacance est nul alors qu'il dépasse 20% dans quatre centralités commerciales. Ce taux élevé est cependant à mettre en rapport avec le nombre de commerces de la commune.

FIBRE OPTIQUE

50 000 LOGEMENTS ÉLIGIBLES



Dans le périmètre déployé par Orange sur l'Agglomération (les 19 communes de l'ex Cap l'Orient), près d'un logement sur deux est éligible à la fibre optique. Si les travaux sont lancés sur l'ensemble des communes concernées, dix communes bénéficient de nombreux foyers raccordés au très haut débit : Caudan, Gestel, Guidel, Hennebont, Lanester, Languidic, Larmor-Plage, Lorient, Plœmeur et Quéven. D'ici 2020, la quasi-totalité des foyers pourra bénéficier de la fibre avec pour objectif d'achever la construction de ce nouveau réseau pour fin 2022 au plus tard.

Concernant les six autres communes de Lorient Agglomération (Plouay, Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan et Quistinic), c'est le syndicat mixte Mégalis, qui regroupe les principales collectivités et intercommunalités bretonnes, qui est chargé du déploiement. Alors que le centre-ville de Plouay est déjà raccordé, le raccordement de l'ensemble des prises interviendra au plus tard en 2026. Dans ce cadre, Lorient Agglomération participe à hauteur de 445 euros par prise, soit un investissement global de 3,65 millions d'euros.